

# Protocole de continuité pédagogique du collège Chemin Morin

[vie-scolaire1.9741386n@ac-reunion.fr](mailto:vie-scolaire1.9741386n@ac-reunion.fr)

[ce.9741386n@ac-reunion.fr](mailto:ce.9741386n@ac-reunion.fr) / 0262 92 45 60



**N.B. : Ce document a vocation à compléter le nouveau protocole mis en place par l'Éducation Nationale pour l'année scolaire 2022-2023. Il est réalisé en cas de crise sanitaire menant à l'enseignement en distanciel, malgré l'existence du nouveau cadre de fonctionnement qui n'envisage que le présentiel pour le collège (à tous les niveaux)**

La continuité pédagogique permet de maintenir un lien entre l'élève et ses professeurs. L'élève scolarisé dans le second degré a besoin d'être accompagné dans l'appropriation des ressources et des outils.

La Direction, les enseignants, veillent à ce que chaque élève renforce et poursuive ses apprentissages, en se référant aux ressources adaptées à son niveau. Les activités proposées s'inscrivent naturellement dans le prolongement de ce qui s'est fait en classe auparavant et/ou dans une préparation possible de ce qui sera fait dès le retour dans l'établissement.

Supports de travail, La continuité pédagogique mobilise les supports usuels : - Les ressources de l'espace numérique de travail ; - Des supports numériques, ressources créées par les enseignants et les ressources éditoriales disponibles (BRNE, Eduthèque, etc.) ; - La plateforme du CNED « Ma classe à la maison » ; - Les manuels scolaires en possession des élèves ; - Les ressources disciplinaires ou transversales du site académique et des autres sites institutionnels. Il convient de ne pas utiliser des solutions privées non conformes aux usages professionnels et au RGPD.

## ■ Cellule locale de pilotage :

Une cellule de continuité pédagogique est constituée de la Direction, les CPE, le RRUPN, l'AED TICE. Le référent est le Principal-adjoint du collège.

## ■ Annonce d'une situation déclenchant la continuité pédagogique :

Dès l'annonce d'une nouvelle situation Covid impactant l'établissement ou d'une modification de l'organisation de la prise en charge des élèves liée à l'évolution de la crise sanitaire, une démarche est entreprise selon deux directions possibles :

- Un traitement de la situation sanitaire par l'infirmière référente Covid dans l'établissement qui est finalisée par la déclaration sur l'application « Signalement Covid » et impose une communication urgente aux familles et aux élèves.
- Un traitement de la situation pédagogique avec la mise en place d'une continuité pédagogique, qui est l'objet de ce document, décliné selon **5 situations pouvant être rencontrées**.

#### ■ Des prérequis à l'action :

Les outils de communication doivent être clairement identifiés (téléphone, SMS, messagerie pédagogique et messagerie Pronote) et les bases Pronote et SIECLE doivent être les plus actualisées possibles.

Le professeur principal recense les élèves sans équipement numérique et/ou connexion et met à jour cette liste régulièrement.

Les outils pédagogiques à utiliser : privilégier les outils communs (Pronote, messagerie pédagogique) et déjà connus et utilisés par les élèves. Les outils permettant une interaction directe (visio-conférence, classe virtuelle) sont également à utiliser.

Les principes généraux à mettre en œuvre : mettre en place une communication directe régulière (au moins une fois par semaine), une planification hebdomadaire du travail, la transmission des cours et des exercices, la limitation des évaluations à des QCM et ou des évaluations par compétences non notées.

En cas de rupture numérique des élèves, l'établissement met en place un dispositif avec la vie scolaire de remise des devoirs en version papier. Un dispositif de prêt de matériels informatiques (ordinateurs portables ou tablettes) peut être mis en place, si l'établissement est équipé de moyens en matériels informatiques.

#### ■ Situation A - Absence d'un ou de plusieurs élèves :

Actions en direction des élèves : Le CPE et le professeur principal contacte la famille. Il s'assure que l'élève dispose d'un accès à internet et aux outils numériques nécessaires. Dans le cas contraire, il programme une mise à disposition du contenu pédagogique pour la semaine à venir au format papier.

Actions réalisées par l'établissement : Le CPE informe la Direction, les enseignants de la classe et le RRUPN de la mise en place de l'enseignement à distance individualisé.

*Actions réalisées par les professeurs* : Les professeurs identifient clairement le contenu à travailler sur Pronote et individualisent le travail le cas échéant. Les modalités peuvent être très variées et les logiciels divers s'ils respectent la RGPD

*Actions réalisées par le professeur principal* : Il contacte l'élève par téléphone ou visioconférence une fois par semaine. Il propose une planification hebdomadaire le cas échéant.

■ **Situation B - Absence d'un ou de plusieurs professeurs en télétravail :**

*Actions réalisées par le professeur en télétravail* : Il met quotidiennement à disposition de ses élèves des supports de cours et du travail personnel par le cahier de texte de l'ENT. Les contenus doivent être disponibles dès le début de l'heure prévue à l'EDT. Il propose une planification hebdomadaire le cas échéant. Les modalités peuvent être variées et les logiciels divers s'ils respectent la RGPD

*Actions réalisées par l'établissement* : Lorsque c'est possible en termes d'encadrement, les classes dont un professeur est tenu éloigné sont conduites dans leur salle habituelle par un assistant d'éducation qui se connecte sur l'ENT et lance les élèves sur l'activité proposée par l'enseignant à distance et ce au moins une fois par semaine et par professeur. Si les moyens techniques et humains le permettent, cette séance pourra se faire sous la forme d'une classe virtuelle.

*Actions en direction des élèves* : Les élèves sont informés de l'absence du professeur, continuent à venir avec leur matériel selon l'emploi du temps de la discipline, effectuent le travail sur le temps de l'emploi du temps dédié à la discipline, en permanence ou en classe à distance.

■ **Situation C - Absence d'une ou de plusieurs classes :**

*Actions en direction des élèves* : Le professeur principal contacte les familles. Il s'assure que les élèves disposent d'un accès à internet et des outils numériques nécessaires. Dans le cas contraire, il programme une mise à disposition du contenu pédagogique pour la semaine à venir au format papier. A expédier et/ou la famille vient chercher les documents .

*Actions réalisées par l'établissement* : La Direction informe les enseignants de la classe et le RRUPN de la mise en place de l'enseignement à distance collectif. A chaque fois que c'est possible en termes d'encadrement, les professeurs organisent, si les moyens techniques le permettent, une classe virtuelle ou une permanence numérique et ce au moins une fois par semaine et par professeur.

*Actions réalisées par les professeurs* : Les professeurs identifient clairement le contenu à travailler sur Pronote. Les modalités peuvent être très variées et les logiciels divers s'ils respectent la RGPD

*Actions réalisées par le professeur principal* : Il contacte les élèves par téléphone ou visioconférence une fois par semaine. Met à disposition les contenus de travail au format papier le cas échéant.

- **Situation D - Contexte sanitaire dégradé → fonctionnement de l'établissement en demi jauge :**
- ➔ **NB : Un plan de continuité pédagogique validé par l'autorité académique décrit la stratégie de l'établissement (Cf annexe).**

*Actions en direction des élèves* : Le professeur principal contacte les familles. Il s'assure que les élèves disposent d'un accès à internet et des outils numériques nécessaires. Dans le cas contraire, il programme une mise à disposition du contenu pédagogique pour la semaine à venir au format papier.

*Actions réalisées par l'établissement* :

- La Direction informe les enseignants et le RRUPN de la mise en place de l'enseignement hybride.
- La Direction met en place un nouvel EDT : Deux niveaux sur 4 par semaine A et B avec une salle affectée par classe (cf annexe).
- Les élèves du dispositif ULIS viennent en continu mais ne font plus d'inclusion.
- EBEP maintenus dans le collège avec leurs AESH.

*Actions réalisées par les professeurs* :

- Définition au niveau des conseils d'enseignement par discipline des modalités de travail entre présentiel et distanciel : des capsules seront mises par M. Ben Hamida à la disposition de tous fin mars, sur le site du collège.
- Les professeurs identifient clairement le contenu à travailler sur Pronote.
- Les modalités peuvent être très variées et les logiciels divers s'ils respectent la RGPD.

*Actions réalisées par le professeur principal* : il contacte les élèves par téléphone ou visioconférence une fois par semaine. Se rapproche du CPE pour mettre à disposition les contenus de travail au format papier le cas échéant.

- **Situation E - Contexte sanitaire fortement dégradé : fonctionnement de l'établissement en distanciel**

*Actions en direction des élèves* : Le professeur principal contacte les familles. Il s'assure que les élèves disposent d'un accès à internet et des outils numériques nécessaires. Dans le cas contraire, il programme une mise à disposition du contenu pédagogique pour la semaine à venir au format papier.

*Actions réalisées par l'établissement* : Le CE informe les familles et les enseignants de la classe et le RRUPN de la mise en place de l'enseignement à distance collectif.

*Actions réalisées par les professeurs :*

- Définition au niveau des conseils d'enseignement par discipline des modalités de travail en distanciel et retour à la cellule de continuité pédagogique pour faisabilité,
- Les professeurs identifient clairement le contenu à travailler sur Pronote.
- Les modalités peuvent être très variées et les logiciels divers s'ils respectent la RGPD

*Actions réalisées par le professeur principal :*

- Il contacte les élèves par téléphone ou visioconférence une fois par semaine.
- Il met à disposition les contenus de travail au format papier le cas échéant et les fait expédier par la vie scolaire.

1. **Le professeur est une personne vulnérable** : Ce dernier après avoir fourni à l'administration un certificat médical, est placé en travail à distance. De chez lui, il dispense les cours, conformément à son emploi du temps. Dans ce cas, la classe sera accompagnée par un surveillant dans la salle où l'enseignant est censé dispenser son cours, afin de les encadrer. Le professeur, de chez lui, délivre son cours, via « ma classe virtuelle » en envoyant le lien au collège, VIA PRONOTE. A l'heure dite, le surveillant se connecte afin d'entendre le professeur. UN ELEVE PEUT SE CONNECTER A METICE POUR RECUPERER LE LIEN EGALLEMENT Pour les questions, le surveillant disposera d'un casque avec micro intégré, qu'il sera allé chercher en amont, au bureau de M. Morin. Le professeur placé en travail à distance veillera à remplir Pronote le plus précisément possible pour chaque classe. Pour la correction des devoirs, il enverra les sujets par mail et fera récupérer les copies au secrétariat.
2. **Le professeur est absent momentanément non remplacé** : Le principal adjoint envoie un mail à tous les enseignants, afin de faire appel aux volontaires. Il met ensuite les informations sur Pronote et le professeur remplaçant remplira une feuille HSE afin de se faire rémunérer.

**MODALITES DE MISE EN OEUVRE**

**INFORMER LES ELEVES VIA PRONOTE (LE PRINCIPAL-ADJOINT)** S'assurer que les élèves savent utiliser les fonctionnalités spécifiques de l'ENT, les applications propres à la discipline. Expliquer aux élèves les modalités retenues pour travailler à distance : utilisation de l'ENT, travail en autonomie, utilisation de la plateforme du CNED. Se former à la mise en place d'une classe virtuelle : « ma classe virtuelle ». Les parents seront informés via Pronote. Les devoirs seront envoyés à [ce.9741286n@ac-reunion.fr](mailto:ce.9741286n@ac-reunion.fr) par le professeur placé en travail à distance.

### ■ **Suivi des élèves**

Dans toutes les situations, les professeurs sont attentifs au repérage des signes de stress ou de détresse psychologique chez les élèves ; ils partagent cette information avec la cellule de continuité pédagogique qui suivra cet élève de manière plus fréquente et ciblée.

### ■ **Outils préférentiels de l'établissement** : PRONOTE - OWN CLOUD – ma classe virtuelle (CNED) outil de Métice ainsi que « classe virtuelle de la réunion » (in Métice)

### ■ **Modalités pédagogiques nouvelles**

Le but de la continuité pédagogique est de permettre aux élèves de conserver le lien avec les apprentissages, tout en tenant compte du fait que le travail à distance ne saurait remplacer le contact et les échanges directs entre un enseignant et sa classe et au sein de la classe.

- **Le professeur reste, plus que jamais, responsable de sa progression, de ses méthodes et de leur adaptation.**
- **Si certaines modalités sont assez contraignantes, d'autres sont assez faciles d'emploi.**
- **Les professeurs veillent à aider les élèves dans l'acquisition de ces nouvelles méthodes.**
- **Les inspecteurs des disciplines impulsent les formations et le suivi de ces nouvelles modalités.**

On privilégiera un travail de consolidation et d'approfondissement à propos des notions déjà abordées et de compétences en cours d'acquisition. Pour les notions nouvelles qui doivent néanmoins être introduites, prévoir qu'un temps de reprise sera nécessaire lors du retour en classe, à l'instar par exemple de ce qui peut être pratiqué en classe inversée.

Un lien pour aider dans cette réflexion : <http://dane.ac-reunion.fr/continuite-pedagogique/comment-enseigner-a-distance/>

Objectifs à bien garder à l'esprit :

- Proposer une organisation du travail sur la semaine aux familles ;
- Prévoir des moments d'échange direct avec les élèves ;
- Encourager les échanges à distance entre pairs ;
- Organiser des restitutions de productions d'élèves ;
- Proposer des activités et productions orales ;
- Proposer un programme de culture générale ;
- S'inscrire aux webinaires et formations proposées, dès que possible.

■ **Liens utiles par discipline**

<https://eduscol.education.fr/2001/continuite-pedagogique-en-francais-lettres>

<https://eduscol.education.fr/2006/continuite-pedagogique-en-mathematiques>

<https://eduscol.education.fr/2003/continuite-pedagogique-en-langues-vivantes>

<https://eduscol.education.fr/2002/continuite-pedagogique-en-histoire-geographie>

<https://eduscol.education.fr/2010/continuite-pedagogique-en-physique-chimie>

<https://eduscol.education.fr/2011/continuite-pedagogique-en-sciences-de-la-vie-et-de-la-terre>

<https://eduscol.education.fr/2014/continuite-pedagogique-en-sciences-et-techniques-industrielles>

<https://eduscol.education.fr/2000/continuite-pedagogique-en-education-physique-et-sportive>

<https://eduscol.education.fr/1992/continuite-pedagogique-en-arts-plastiques>

<https://eduscol.education.fr/1998/continuite-pedagogique-en-education-musicale-et-chant-choral>

[https://eduscol.education.fr/2512/continuite-pedagogique-pour-les-professeurs-documentalistes.](https://eduscol.education.fr/2512/continuite-pedagogique-pour-les-professeurs-documentalistes)

**N.B. :**

Quelques aménagements :

- agrandir les documents pour les élèves « DYS »
- 1 livret papier sera prévu pour les ULIS ainsi que pour les familles non connectées

## Annexe : Plan de continuité pédagogique \* du collège Chemin Morin

### Fiche de description des stratégies concernant la mise en œuvre du plan de continuité pédagogique pour les collèges qui proposent une organisation aménagée des enseignements.

\* Aménagements retenus en fonction des principes fixés par le cadrage académique et national (circulaires DGESCO des 6 novembre 2020 et 19 mars 2021 – circulaires académiques des 31 mars et 9 avril 2021).

→ Cette annexe doit être adressée pour validation à la cellule académique de continuité pédagogique : [continuite-pedagogique@ac-reunion.fr](mailto:continuite-pedagogique@ac-reunion.fr) (renseigner la colonne de droite à partir des items de la colonne de gauche qui sont indicatifs).

Adaptations de l'organisation et du fonctionnement de l'établissement	
Pilotage de la continuité pédagogique	Constitution et fréquence de réunion
Installation d'une cellule locale de continuité pédagogique qui, sous l'autorité du chef d'établissement va favoriser et fluidifier la mise en œuvre et la communication entre les personnels, les élèves et les familles, et l'académie.	Concertation continue des membres de la cellule
Organisation des services des personnels	Propositions d'adaptation et commentaires
- Adaptation des services des professeurs et des AESH - Prise en compte des personnels vulnérables - Articulation distanciel/présentiel : Type d'organisation choisi : a) Temporel : accueil par niveau de classe , 2 par semaine	Les professeurs travaillent de manière hybride, en présentiel et en distanciel en respectant les emplois du temps des élèves. Les AESH accompagnent les élèves présents sinon viennent en renfort de la Vie scolaire.
Organisation de l'emploi du temps des élèves	Propositions d'adaptation et commentaires
- respect de l'intégralité du temps scolaire des élèves, - au moins 50 % des cours en présentiel, - répartition équilibrée des disciplines et des enseignements en distanciel et en présentiel - équité de traitement entre les élèves d'une même classe, d'un même niveau d'enseignement, - priorisation de l'accueil en présentiel des élèves scolarisés en ULIS	La priorité est donnée aux élèves de 3 <sup>e</sup> pour les cours en présentiel. Des tablettes pourront être prêtées aux autres élèves.
Occupation et aménagement des espaces	Propositions d'adaptation et commentaires

<ul style="list-style-type: none"> <li>- classe, ateliers, plateaux techniques (SEGPA)</li> <li>- restauration,</li> <li>- lieux de circulation et de brassage,</li> <li>- équipements sportifs</li> </ul>	<p>La restauration fonctionne normalement en raison de l'installation de parois en plexiglass. La circulation dans l'enceinte est adaptée en raison d'un effectif global réduit de 50 %.</p>
--	--

<b>Adaptation et organisation de la continuité pédagogique et éducative</b>	
Adaptation du protocole de continuité pédagogique	Propositions d'adaptation et commentaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>- articulation suivi éducatif et pédagogique,</li> <li>- référent(s) continuité pédagogique,</li> <li>- prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers et de l'environnement numérique des élèves,</li> <li>- dispositif devoirs faits,</li> <li>- communication aux familles,</li> </ul>	Mettre en place une permanence téléphoniques dédiée à la pédagogie...
Adaptation et mise en œuvre d'un enseignement hybride	Propositions d'adaptation et commentaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>- concertation des équipes pédagogiques et disciplinaires</li> <li>- harmonisation des démarches et pratiques d'enseignement,</li> <li>- harmonisation des modalités et pratiques d'évaluation,</li> </ul> .....	
Adaptation et mobilisation des ressources numériques	Propositions d'adaptation et commentaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>- adaptation des espaces numériques de travail (ENT)</li> <li>- outils et usages pédagogiques du numérique privilégiés,</li> </ul> .....	Utilisation des applications usuelles (ENT, Pronote, site web) pour la communication entre les enseignants, les élèves et les familles.
Adaptation de la continuité éducative	Propositions d'adaptation et commentaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>- accueil et suivi des élèves,</li> <li>- échanges avec les familles,</li> </ul> .....	Communication et échanges renforcés entre la Vie scolaire et les familles.

<b>Plan de continuité pédagogique : consultation, communication, suivi</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- consultation des équipes pédagogiques,</li> <li>- consultation du conseil d'administration,</li> <li>- transmission à l'autorité académique,</li> <li>- communication aux élèves, aux familles et à la collectivité territoriale</li> </ul>	

### **Appréciation globale du projet d'adaptation par l'équipe de direction (leviers et freins) :**

#### **Freins :**

L'équipement des familles laisse à désirer ainsi que celui du collège (30 postes (C15/C16) pour 773 élèves)

De plus, il n'y a pas d'aide à la maison. Un ordinateur pour toute la famille est chose courante.

Enfin, la connexion du collège est inopérante dans certains bâtiments.

On note une certaine bonne volonté des enseignants,

La vie scolaire est performante,

La formation des élèves, dès la 6<sup>ème</sup> à pronote, est indispensable. Le prêt de tablettes semble inévitable pour certaines familles.

Le protocole adopté pour l'établissement est basé sur l'expérience acquise durant la période de confinement au cours de l'année scolaire 2019-2020, des acquisitions de matériels numériques et des aménagements effectués.